

RÈGLEMENT

XXVII^e Festival International de Théâtre Scolaire Francophone

STARA ZAGORA

Bulgarie

23 – 26 avril 2020

Préambule :

Le Festival International de Théâtre Scolaire Francophone a été créé pour stimuler la pratique théâtrale et encourager l'apprentissage du français. Les objectifs du Festival sont de promouvoir la pratique du français par le théâtre, de mettre en avant des valeurs humanistes de tolérance et de solidarité ainsi que de favoriser la mobilité et les échanges entre élèves qui apprennent le français. Il a également pour objectif de reconnaître les talents, élèves et enseignants, tant en termes de pratique du théâtre que de langue française.

Le Festival a changé de formule en 2018 afin de pouvoir s'inscrire dans un réseau international de festivals de théâtre scolaire francophone : il est devenu Festival labellisé *10 sur 10*.

Pour pouvoir participer au festival, les pièces acceptées seront les textes d'auteurs dramatiques francophones contemporaines de la collection « 10 sur 10 ».

En 2020, le Festival est organisé par l'Association des professeurs de et en français en Bulgarie, l'Alliance française de Stara Zagora, l'Institut français de Bulgarie, la Mairie de Stara Zagora et la compagnie Draméducation avec le soutien du ministère bulgare de l'Éducation et de la Science.

1. Conditions générales

1.1 Le Festival est ouvert à toutes les troupes lycéennes d'élèves apprenant le français en Bulgarie et aux troupes lycéennes étrangères sous réserve d'acceptation de la candidature par le comité organisateur.

1.2 Les acteurs doivent obligatoirement être âgés de 12 à 19 ans et apprendre le français.

1.3 Les troupes comprennent 10 personnes maximum, plus 1 ou 2 accompagnateurs.

1.4 Le Festival 2020 accueille 15 troupes bulgares et 7 troupes étrangères maximum. Chaque lycée peut présenter plusieurs troupes à condition que les participants (élèves et professeurs) soient différents.

1.5 Les inscriptions sont acceptées par ordre de réception des documents entièrement complétés et du bordereau de versement bancaire des frais d'inscription. Ces documents doivent être complétés en majuscules par souci de lisibilité.

2. Inscriptions

2.1 Les inscriptions seront closes le **vendredi 20 décembre 2019 pour les troupes bulgares** et le **vendredi 24 janvier 2020 pour les troupes étrangères**.

2.2 Les établissements dont la candidature est retenue en seront avisés au plus tard le vendredi 31 janvier 2020.

2.3 Les frais d'inscription sont de 30 leva par établissement. Le règlement de ces frais devra être effectué impérativement avant le **vendredi 6 mars 2020**.

2.4 Les frais de participation (couvrant une partie des frais d'hébergement et de nourriture) sont de 110 leva par participant (pour trois nuitées), sauf pour les participants de Stara Zagora (55 leva)

et de 60 € (pour trois nuitées) par participant pour les troupes étrangères. Le règlement de l'intégralité des frais de participation devra parvenir aux organisateurs avant le **10 mars 2020**. Les sommes seront versées sur le compte de l'Alliance française de Stara Zagora à partir du **16 février 2020** :

TITULAIRE : БФД АЛИАНС ФРАНЦЕЗ СТАРА ЗАГОРА

Banque : UNICREDIT BULBANK AD STARA ZAGORA

IBAN : BG27 UNCR 9660 1051 6740 00

BIC : UNCRBGSF

Après le versement, un message de confirmation de paiement (avec les noms du professeur, de l'école et de la ville) doit être envoyé au comité organisateur à Stara Zagora : contacts.fits@gmail.com ;

Contacts : 00 359 886985527 / 00 359 889555677

2.5 Une facture sera établie par l'Alliance française de Stara Zagora en échange du justificatif de paiement délivré par la banque.

2.6 Aucun remboursement des frais d'inscription et de participation ne sera effectué en cas d'annulation de la part de la troupe ou d'un participant.

2.7 Les frais de transport de et vers le Festival sont à la charge des troupes.

3. Responsabilité

3.1 Chaque troupe doit être accompagnée d'un ou deux professeurs, responsables des élèves pendant leur séjour à Stara Zagora. Ces professeurs doivent veiller à ce que les élèves respectent le présent règlement et le programme du Festival. Tout comportement inapproprié à l'hôtel ou au théâtre peut provoquer l'exclusion de la troupe du festival.

3.2 Ce règlement doit être signé par le Chef d'établissement et le(s) professeur(s) responsable(s).

3.3 Il est impératif de ne pas quitter Stara Zagora pendant toute la durée du Festival.

3.4 À leur arrivée au Festival, les professeurs doivent être en possession des autorisations parentales d'intervention médicale remplies et signées pour chaque élève mineur (cf. dossier envoyé après acceptation de la candidature de la troupe).

4. Hébergement et repas

4.1 Tous les participants au Festival sont hébergés ensemble et prennent tous les repas en commun. Ils peuvent être hébergés dans de divers établissements hôteliers de la ville, en fonction de leur capacité d'accueil. Les troupes bulgares sont attendues le jeudi 23 avril 2020 à partir de 14 heures. Les troupes étrangères pourront arriver le jeudi 23 avril 2020 en fin de journée.

4.2 La possession et/ou la consommation d'alcool et de tabac sont interdites. La détention et/ou l'usage de tout produit illicite entraînent l'exclusion immédiate du Festival.

4.3 Tout accompagnateur supplémentaire vient à ses propres frais et ne pourra en aucun cas être hébergé gratuitement dans la même chambre que d'autres participants.

5. Spectacles et ateliers

5.1 Les horaires et les ordres de passage prévus par le comité organisateur ne sont pas modifiables et doivent être respectés.

5.2 Les pièces de théâtre doivent être entièrement jouées en langue française. Toute réécriture ou modification du texte est interdite.

5.3 La durée des représentations ne peut être supérieure à 20 minutes. Des pénalités seront appliquées aux troupes qui ne respectent pas cette clause. Les besoins techniques doivent être limités. Les troupes auront l'occasion de faire une répétition technique le vendredi 24 avril 2020 en parallèle des ateliers.

5.4 Si une soirée d'ouverture est organisée, chaque troupe se présentera sur scène de la manière de son choix en français et dans sa langue maternelle (3 minutes maximum).

5.5 Les participants sont tenus de respecter le bon déroulement des spectacles et des ateliers. Le silence est de rigueur, la nourriture est interdite, les téléphones doivent être éteints. Il est interdit de quitter la salle pendant les représentations.

5.6 Chaque troupe doit quitter les coulisses avec son décor sans bruit, après sa représentation.

5.7 Il est recommandé de ne rien laisser dans les coulisses pendant la représentation.

5.8 Des ateliers seront organisés le vendredi 24 avril 2020 pour tous les participants. Ces ateliers seront animés par des auteurs dramatiques francophones et/ou par des comédiens.

5.9 La participation à toutes les activités (spectacles, ateliers) est obligatoire.

6. Jury et prix du Festival

6.1 Les prix sont décernés après le vote d'un jury composé de cinq personnes, dont un représentant de l'Association des professeurs de et en français en Bulgarie, un représentant du ministère bulgare de l'Éducation et de la Science, un représentant de l'Institut français en Bulgarie, un représentant de la mairie de Stara Zagora et un représentant de la compagnie Draméducation. Aucun vote n'est prévalent.

6.2 Neuf prix peuvent être décernés : un Masque d'or pour le premier prix, un Masque d'argent pour le second prix, un Masque de bronze pour le troisième prix, un Masque d'or de la meilleure troupe étrangère (si au moins 3 troupes étrangères s'inscrivent à la compétition), le prix du meilleur acteur, le prix de la meilleure actrice, le prix du jeune espoir (ce prix ne peut pas être attribué à un élève de terminale), le prix spécial de l'APFB, le prix spécial de la ville de Stara Zagora.

6.3 La troupe bulgare lauréate du Masque d'or 2020 sera invitée à participer à un festival international de théâtre francophone à l'étranger.

7. Remise des prix

7.1 À compter de l'édition 2020, il n'y a plus de participation hors compétition.

7.2 La remise des prix aura lieu officiellement le dimanche 26 avril 2020 en fin de matinée. Toutes les troupes doivent être présentes en costumes à 9h30 pour la photo du FITSF édition 2020. Chaque comédien recevra une attestation de participation.

Signature du Chef d'établissement
précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du /des professeur(s) responsable(s)
précédée de la mention « lu et approuvé »